



## **RESOLUTION SUR LE LIVRE BLANC DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE (REFLEXIONS ET SCENARIOS POUR L'EUROPE DES VINGT-SEPT EN 2025)**

Concernant le *Livre blanc de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe: Réflexions et scénarios pour l'Europe des vingt-sept en 2025*, la conférence des assemblées législatives régionales européennes:

1. remercie la Commission de sa précieuse contribution au débat sur l'avenir de l'Union européenne au moyen de la publication du "*Livre blanc de la Commission européenne sur l'avenir de l'Europe - Réflexions et scénarios pour l'Europe des vingt-sept en 2025*" et prend note de tous ses réflexions et scénarios. La CALRE se met à la disposition du Comité des Régions et de la Commission européenne pour contribuer, tant à l'échelon local que régional, à l'espace de réflexion et débat ouvert à partir de ce document, et s'engage à promouvoir le débat sur les différents scénarios dans les assemblées et parlements régionaux qui composent la CALRE.
2. rappelle que la Déclaration de Rome en mars 2017 souligne le rôle du principe de subsidiarité dans l'avancée réelle de l'UE; il serait donc souhaitable de mettre en exergue l'importance des régions et des autorités locales de l'Union dans le Livre blanc de la Commission et dans tous les documents de réflexion sur l'avenir de l'Union européenne.
3. à cet égard, alors que la CALRE se félicite de la proposition faite par le Président de la Commission, Jean Claude Juncker, dans son discours sur l'état de l'Union du mois de septembre dernier, de créer un groupe de travail pour garantir le plein respect des principes de subsidiarité et proportionnalité, la CALRE considère que les villes et les régions européennes devraient être représentées, dans ledit groupe, tant par le Comité des Régions que par la CALRE elle-même. C'est pourquoi, la CALRE demande la participation de deux de ses représentants à ce groupe de travail.

4. poursuivra son travail visant à placer les divers territoires au centre de la politique européenne et soutient l'idée d'une Europe construite du bas vers le haut. C'est pourquoi les autorités territoriales doivent jouer un rôle essentiel au regard de la législation européenne et l'élaboration des politiques de l'UE, tout en suivant les principes de subsidiarité, gouvernance multi-niveaux et le principe de coopération interparlementaire que cette Conférence a toujours défendus. Ces éléments singuliers doivent être reconnus explicitement dans le Livre blanc et dans tous les documents de réflexion sur l'avenir de l'Union européenne, et s'appliquer à toutes les politiques européennes pour aller vers une UE plus démocratique et efficace: les villes et les régions doivent être des partenaires de la prise de décisions communautaires au lieu de demeurer de simples récepteurs de programmes et de projets européens. Par conséquent, les membres de la CALRE demandent aux institutions européennes d'analyser la introduction d'une procédure de "carte verte" pour permettre la présentation d'une proposition législative, pour autant qu'il y ait un nombre suffisant de parlements nationaux ou régionaux qui en fassent la demande.

5. exprime son inquiétude quant au fait que les scénarios ne contiennent aucune référence expresse aux conséquences que chacun d'entre eux peut entraîner pour les régions européennes. Elle manifeste notamment son inquiétude vis à vis du contenu spécifique du "Scénario 4 - Plus efficacement". A ce sujet, la CALRE souhaite contribuer de manière constructive au débat et ne pas revenir en arrière sur les politiques de cohésion, outils essentiels au développement et à la croissance des territoires ainsi qu'à l'environnement socioéconomique des régions et des autorités locales de l'Union européenne.

Réaffirme la nécessité de maintenir une politique de cohésion forte et efficace dans toutes les régions après l'an 2020; en conséquence, il convient d'assurer son plein financement. Cet élément doit apparaître dans le Livre blanc et dans tous les documents de réflexion sur l'avenir de l'Union européenne, car il nous faut renforcer la capacité d'investissement des autorités locales et régionales, en maintenant énergiquement le principe de finances publiques saines et équilibrées.

6. comprend que les scénarios prévus dans le Livre blanc constituent un appel pour que tous décident de l'avenir de l'Europe, mais elle appuie l'idée exprimée par le Comité des Régions qu'il faut éviter une Europe multidirectionnelle. C'est pourquoi la CALRE est et sera en faveur d'une intégration accrue et meilleure. Seul unis, nous pourrions défendre efficacement nos valeurs et nos intérêts: seul l'Europe peut nous donner une capacité d'action face aux grands défis mondiaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

7. considère nécessaire de promouvoir et développer une démocratie représentative européenne plus forte, qui favorise la participation des citoyens dans la procédure législative européenne et permette d'avancer vers une démocratie plus participative, notamment au moyen d'une réforme ambitieuse de l'Initiative citoyenne européenne, et la promotion aussi de forums de débat

public en Europe, spécialement à l'échelon local et régional, pour regagner à la fois l'avis des citoyens en faveur du projet européen et leur confiance dans les institutions communautaires.

8. exprime sa conviction que la croissance, la création d'emploi et la réduction de l'inégalité doivent guider l'action de l'UE car c'est la meilleure façon d'assurer la durabilité. L'Europe doit servir à garantir les conditions de travail, les services publics et la solidarité entre les citoyens et à avancer vers une Europe plus sociale. En tant que telle, la CALRE accueille avec satisfaction l'adoption, par la Commission européenne, des principes clé du pilier européen des droits sociaux, ainsi que l'adoption, par la Commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen, du rapport législatif sur la révision de la directive concernant le détachement des travailleurs à l'intérieur de l'Union européenne. Ces deux événements représentent des premiers pas importants vers une véritable égalité de traitement sous des règles communes pour l'ensemble des travailleurs européens.

9. considère qu'il y a lieu de rassembler les efforts pour être plus compétitifs et disposer d'une Union économique et monétaire plus forte et stable. A cet égard, il faut plus d'investissement public pour dynamiser la création d'emploi et investir dans les secteurs productifs régionaux les plus prometteurs. Les parlements régionaux dotés de pouvoirs législatifs prie instamment l'Union européenne de distinguer entre la lutte nécessaire contre les déficits publics et le financement des investissements essentiels. Ils veulent que l'espace budgétaire européen aide à relancer les investissements aux divers niveaux gouvernementaux. C'est la raison pour laquelle la CALRE se félicite de la disposition de nombreux Etats membres à développer un système commun d'imposition plus juste des entreprises numériques transnationales (GAFA) et la convergence graduelle des taux d'imposition, choses que les membres de la CALRE ont demandées;

10. croit que nous devons travailler ensemble de façon plus efficace et intensifier la coopération parlementaire pour améliorer la politique de sécurité et défense commune (PSDC) et protéger nos citoyens contre le terrorisme, protéger nos frontières, faire entendre notre voix et exercer une influence décisive sur la scène internationale, y compris par une politique européenne de défense. En ce sens, l'échange automatique d'informations sur des personnes liées à des délits terroristes, entre les diverses forces de sécurité des pays européens, s'avère primordiale comme la création, dès que possible, d'un ministère public européen (prévu par les Traités depuis 2009). Nous devons, en outre, examiner l'opportunité de renforcer une action commune de l'UE, l'élargissement des compétences de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information, "*Cybersécurité*" (AESRI), de créer une force unique d'intervention, une agence de cybersécurité et un budget de défense commun.

11. relève la nécessité de consolider l'engagement des Européens vis à vis des Objectifs de développement durable (Agenda 2030) et vis à vis de la planète,

de l'environnement et du changement climatique, et ses effets sur les désastres naturels et sur la prévention des risques de désastres naturels, mais aussi vis à vis de la technologie et de l'innovation; c'est-à-dire transformer notre continent en une Europe compétitive, basée sur une croissance intelligente, et en une Europe verte et durable. A cet effet, nous devons apprendre des expériences à succès des diverses villes et régions d'Europe (recyclage, utilisation d'énergies propres, mobilité, logement, agriculture et urbanisme durables) aux fins de leur étude et transfert sur le reste des territoires de l'Union dans le cadre d'une stratégie commune pour un développement durable des régions européennes.

12. soutient la nécessité d'établir une politique extérieure commune et que l'Europe fortifie son action pour aider à construire la paix au Proche-Orient, en Afrique et en Amérique latine. A cet égard, il est souhaitable de renforcer le fonds d'aide européen au développement de ces pays, notamment dans les pays d'origine et de transit, en agissant et en améliorant l'espérance de vie, ainsi que d'intensifier les efforts auprès des réfugiés et respecter les règlements que nous avons adoptés. Les pays de l'Union doivent tenir les engagements d'accueil, en insistant sur la nécessité de réinstaller les migrants, conformément au principe d'appartenance à une communauté, lequel comporte à la fois des honneurs et des charges financières.

13. considère que pour aborder les problèmes énumérés ci-dessus, l'Union européenne doit disposer d'un budget moderne et fonctionnel adapté aux défis de l'Agenda 2030.

14. exprime sa conviction au sujet du rôle fondamental des assemblées régionales européennes comme diffuseurs de l'eupéanisme parmi les citoyens, élément qui aiderait à augmenter leur participation dans les processus d'élection de leurs représentants. Nous devons faire en sorte que nos citoyens aient une meilleure connaissance des politiques européennes et des effets de celles-ci sur leur vie quotidienne, et les encourager à se comporter en citoyens actifs. C'est pourquoi, pour les élections de 2019, nous devons savoir s'il ne serait pas bon que les partis politiques européens présentent des programmes contenant des propositions et objectifs à caractère européen, et étudier la possibilité d'élection des candidats au poste de président de la Commission européenne.

15. rappelle aux pays membres que les traités et les lois de l'UE sont contraignantes et que tous les Etats membres doivent respecter la loi et les engagements adoptés par chacun d'eux lors de leur adhésion à l'UE. C'est pourquoi elle rejette les mesures que certains pays, comme la Hongrie ou la Pologne, ont appliquées en vue de baisser les normes de qualité démocratique, et elle prie instamment la Commission de prendre les mesures qu'elle estime pertinentes pour garantir l'état de droit en utilisant sa capacité de sanction.

16. réaffirme la nécessité de construire l'identité commune d'une Europe, unie dans la diversité de ses territoires, arborée par la mobilité de ses étudiants, au moyen de l'apprentissage des langues étrangères, par la création d'universités

européennes et l'utilisation des instruments qui nous font participer à notre histoire commune dans la diversité: le cinéma, le théâtre, la littérature, et l'art en général. A cet égard, elle exprime son appui à la célébration, en 2018, de l'année européenne du patrimoine culturel que le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont approuvée. La CALRE considère qu'il s'agit d'une grande occasion pour encourager l'échange et l'appréciation du patrimoine culturel de l'Europe comme étant une ressource partagée, pour sensibiliser à l'histoire et aux valeurs communes et renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun. En ce sens, la CALRE partage l'avis du président du Comité européen des Régions de l'Europe, Karl-Heinz Lambertz, qui soutient que la diversité et la richesse européennes constituent un "atout pour l'Union et non pas un argument de séparation des territoires et de retour aux nationalismes qui sont surannés et empêchent d'affronter les défis" de l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle.